

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu l'accord de Coopération technique en matière de personnel du 24 avril 1961 entre la République française et la République du Dahomey et en particulier son annexe relative aux magistrats ;

Vu la loi n° 61-18 du 8 juin 1961, portant approbation des traités et accords de Coopération signés le 24 avril 1961 ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

ECRÊTE

ARTICLE 1er.- M. Jacques BLERIoT magistrat du 2e grade 1er. groupe, récemment mis à la disposition de la République du Dahomey, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 26 DECEMBRE 1962

AMPLIATIONS :

Présidence de la République	15
Mission d'Aide et de Coop.	2
MJL	5
MFT	2
MEFP	1
Procureur Général	2
Procureur de la République.	1
C.D.	1
Trésor	1
Intéressé	1
J.O.R.D.	1

H. M A G A